



Affaire NDABAHARIYE, Muhutu des Abacyaba, résidant à Cyanika,
Bukamba, chefferie Mulera.

Affaire examinée par la Commission Foncière, le 28 Janvier
1960.-

Mr. NDABAHARIYE: Après la mort de mon père, le sous-chef Mutuhu Bivete m'a élevé. Quand celui est décédé, je fus confié à Rugerinyange sous Chef. Etant que tuteur celui-ci exploitait les champs de mon père. Pendant la famine de 1943, j'ai quitté la maison du sous-chef Rugerinyange pour aller en Uganda. Alors le Sous-Chef a pris les champs de mon père comme Inkungu. Quand je suis retourné après la famine le Sous-Chef m'a rendu une partie de mes champs. Il gardait une autre partie. Alors j'ai essayé d'avoir gain de cause devant les tribunaux de Territoire, du Mwami, et du Parquet ont donné raison à Rugerinyange. Les champs contestés se trouvent à Cyanika et Gitabura.

Mr. BISUMBUKUBOKO: Quel était l'objet de votre contestation avec Rugerinyange. S'agisait-il de la propriété de votre père ou des ~~droits~~ droits de parenté?

Mr. NDABAHARIYE: Il s'agissait des champs de mon père.

Mr. MUNYARUGERERO: Est-ce que vous connaissez d'autres Abacyaba qui ont été dépossédés?

Mr. NDABAHARIYE: Mes cousins partis en Uganda ont été privés de leur Ubukonde. Devant le Tribunal on réclamait les champs de mon père et ceux de mon cousin. Mais Rugerinyange n'admettait que je réclamait les champs de mes cousins. Il exigeait que les fils de Bitete se présentaient pour réclamer leurs droits. Rugerinyange avait d'ailleurs vendu un champ de mon père.

Mr. MUNYARUGERERO: Cette vente a-t-elle été inscrite au tribunal?

Mr. NDABAHARIYE: Je ne le sais pas.

Mr. SEBAPOLISI: Est-ce que Rugerinyange s'est accaparé de toute la propriété de votre père?

Mr. NDABAHARIYE: Une partie a été prise par Rugerinyange, une autre d'autres Batutsi.-

Mr.SEBAPOLISI: Avez-vous attaqué les autres Batutsi devant le Tribunal?

Mr.NDABAHARIYE: Quand je constatais que je perdais mon affaire avec Rugerinyange, je me suis découragé et je n'ai pas voulu attaqué les autres Batutsi qui détenaient des champs de mon père.

CONCLUSION:

Les membres décident par l'unanimité que dans l'affaire Ndabahariye-Rugerinyange, Ndabahariye devrait reprendre ces champs. En plus le Sous-Rugerinyange devrait être obligé de payer à NDABAHARIYE:

- Des dommages et intérêts,
- Les frais de justice payés devant les différentes juridictions.
- Le loyer touchés par Rugerinyange pendant la période d'imancipation de Ndabahariye.-

KARANGWA (Umwinika) : Notre ubukonde a une limite commune avec l'ubukonde des Abakinika. Cette limite est formée par un bosquet de bambous traversé par un sentier. Ancêtre y a défriché la forêt, il y a 8 générations. Nous avons été chassés par le Batwa. Quand la région était pacifiée, nous sommes retournés sur notre ubukonde. EN 1959 les Bankokwe ont empiété sur notre ubukonde. Monsieur l'Administrateur est venu trancher notre palabre et défenda aux Bakonkwe de cultiver l'ubukonde des Binika.

KARERA (Umikonkwe) : Les terrains contestés sont l'ubukonde des Bakonkwe. Pendant de longues années, cette partie de la forêt n'a pas été cultivée. Les habitants avaient peur des éléphants qui peuplaient cette forêt. Quand le chef Gakwaya est arrivé, il a distribué cette forêt aux Banyaruanda. Les Bakonkwe y ont pris une partie.

Mr le Président : Est-ce que Kanyabulenge ou le chef Kalinda sont intervenus dans ce différend ?

Mr KARANGWA : Les deux familles ont demandé l'arbitrage du chef Kalinda, qui fixa la limite déjà existante entre les deux familles.

Mr KARERA : ni Kanyabulenge, ni le chef Kalinda sont intervenus. La limite entre les deux clans était un sentier. Quand on a retracé ce sentier de telle façon qu'il parcourrait l'ubukonde des Bakonkwe, les Abinika ont étendu leur ubukonde jusqu'au nouveau tracé. Les Bakonkwe se rendant compte que les Batutsi, qui avaient pris cette partie contestée comme pâturage, voulaient distribuer ces terrains, se sont opposé et ont revendiqué leurs droits.

Mr le Président : Est-ce que les autres abakonde voisins pourraient indiquer la limite ?

Mr KARERA : Les clans voisins sont les Abaheshi et les Abazigaba. Ils ne pourront toutefois pas indiquer avec certitude la limite entre nos deux clans. Au moment du défrichement il y avait toujours guerre entre les différents clans.

Mr le Président : Est-ce que les terrains contestés sont habités, par qui et par quel clan ont été installés ?

Mr KARANGWA : Ces terrains sont occupés par les Banyarwanda (Les Banyandorwa font une distinction entre Banyandorwa, habitants du Ndorwa et Banyarwanda, habitants des autres régions du Rwanda). Ces Bazigaba qui ont reçu les filles des Bakonkwe peuvent indiquer la limite.

Mr KARERA : Les Bakonkwe ont installé sur ces terrains des Abazigaba. Les Abazigaba se mariés dans le clan des Bakonkwe. Les Abazigaba étaient souvent chassés par leur clan, ils cherchèrent asile chez les Bakonkwe et reçurent leurs filles. Quand

PROCES-VERBAL de la REUNION de la COMMISSION FONCIERE
du 28 JANVIER 1960.

Examen de l'affaire SEKIDENDE, Umuhutu des Bagesera, résidant à Rusagare, Bukamba.-

- ; - ; - ; - ; - ; -

Mr le Président ouvre la séance à 9 heures. Il rappelle aux membres de la Commission les buts de la commission. Après quoi il invite Monsieur Sekidende d'exposer devant la commission son affaire.

Mr SEKIDENDE : J'ai mon ubukonde à Rusagara. Du temps de Monsieur l'Administrateur de Territoire BORGERS (1923 - 1926) le chef Gakwau a pris mes champs. Une partie de mes champs a été cultivée au profit du chef, une autre partie a été donnée aux Bahutu qui devaient payer un loyer au chef. Quand le chef Bisamaza reprit la commandement de Gakwau, il a gardé mes champs.

Mr le Président : Auand le chef Hisamaza succéda à Gakwau, a-t-il prit d'autres champs dans la propriété de votre famille ?

Mr SEKIDENDE : Gakwau avait pris 12 champs. Bisamaza y a ajouté 3 autres champs. Ces champs forment un bloc contigu. Ces champs sont cultivés, mais personne n'y a construit sa maison. Au début les gens qui cultivaient ces champs offraient chaque année une crûche de miel au chef. Par après certains commencèrent à payer en argent, d'autres travaillaient un nombre de jours pour le chef. Les bahutu qui offraient une crûche de miel n'ont jamais été déplacés.

Mr le Président : Est-ce que les membres ne sont pas d'avis que nous nous trouvons en présence d'Abatisha ?

Les Membres répondent unanimement que les cultivateurs des champs reçus du chef, doivent être considérés comme des Abatisha.

Mr SEKIDENDE : Quand le chef Bisamaza remit la chefferie au Chef Kamari, je lui demanda de me rendre les champs. Le chef me répondit que je devais m'adresser au chef Kamari. Je suis allé trouver le sous chef qui me répondit que le chef Kamari avait déjà repris le registre des inkungu.

M^r le Président : Comment voyez-vous la solution de votre affaire?

Mr SEKIDENDE : Je voudrais rentrer dans mes champs que j'ai quittés fuyant les châtiments du chef. Rentrant de Bujumbiro, j'ai demandé une partie de mes champs au sous chef. Les Bahutu qui y cultivaient m'ont chassé alléguant pour raison qu'ils avaient reçus ces champs du chef. D'ailleurs les gens qui cultivent mes champs, ont leur ubukonde à eux, ils peuvent facilement mes céder mes champs.

Mr RUZINDANA : Est-ce que vous êtes parti en Uganda parce qu'on avait pris vos champs ?

Mr SEKIDENDE : On me causait des difficultés pour que j'abandonne mes champs.

Mr BISUMBUKUBOKO : Aviez-vous confié vos champs aux membres de votre famille restés sur place ?

Mr SEKIDENDE : Deux oncles et leurs enfants sont restés sur place après mon départ.

Mr NDAHIRIWE : Vous dites que Bisamaza a ajouté encore 3 champs aux terrains pris par

Gakwau. Etiez-vous encore dans la sous chefferie quand Bisamaza a prélevé ces derniers champs ?

Mr SEKIDENDE : Ces trois champs étaient occupés par mes amis, qui avaient l'intention de se les approprier, si je ne revenais plus. Bisamaza a découvert cela et il a pris ces champs;

Mr SEBAPOLISI : Gakwau, a-t-il pris ces champs à vous ou à votre père ?

Mr SEKIDENDE : Il les a pris à mon père.-

PROCES-VERBAL de la REUNION de la COMMISSION FONCIERE
du 28 JANVIER 1960.

Examen de l'affaire BATUMABARANYE, Umihutu des Abungura, résidant à Rusarabenge, Chefferie Buberuka.

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Mr BATUMABARANYE : Pendant la famine de 1943, j'ai quitté mon ubukonde. Quand après la famine, je voulais retourner dans mon ubukonde, je constatai que mon ubukonde avait été donné par le chef Kalima à Se Sebigega. Le sous-chef refusait de me rendre mes champs et devant le tribunal on me disait que je n'avais pas le droit de réclamer une propriété qui avait été donnée par le chef à un autre indigène. Bigega qui a reçu le champ de Kalima, a vendu ma propriété à la Mine de Kifurwe.

Mr le Président : Quand avez-vous abandonné votre propriété ?

Mr BATUMABARANYE : J'ai quitté mon ubukonde en 1943. Je suis revenu en 1945. J'ai déposé plainte devant le tribunal avant que les champs ne soient vendus à la Mine.

Mr le Président : Bigega a-t-il payé quelque chose au chef Kalima ?

Mr BATUMABARANYE : Bigega n'a jamais payé à Kalima.

Mr le Président : Est-ce que le chef a donné le champ entier à Bigega ?

Mr BATUMABARANYE : Le chef lui a donné tous les champs de mon père. Mes cousins ont vendu leurs propres champs à la Mine.

Mr KANYAMUGENGE : Que désirez-vous qu'on fasse ?

Mr BATUMABARANYE : Je désire que l'on me rende mes champs ou que l'on me donne ce que Bigega a touché.

Mr BISUMBUKUBOKO : Votre ubukonde est-ce un ubukonde du premier occupant ou l'avez-vous acheté ?

Mr BATUMABARANYE : Nous l'avons défriché ;

Mr NZAHUMUNYURWA : Les terrains où vous habitez maintenant sont-ils votre ubukonde ?

Mr BATUMABARANYE : J'ai acheté ces terrains.

Mr le Président : Dans le dossier des expropriations faites pour la Mine Kifurwe, je constate que les indemnisations ont été payées le 21 juillet 1951 par Monsieur Pochet. Bigega a reçu 10.035 frs. S'agit-il d'une indemnisation payée pour votre champ ?

Mr BATUMABARANYE : Il s'agit du prix payé pour mes champs. Bigega n'avait pas d'autres champs à cet endroit.

PROCES-VERBAL de la REUNION de la COMMISSION FONCIERE
du 28 JANVIER 1960.

Litige foncier : BARAKABYA, Umihutu des Abungura, résidant à Kamubuga, Chefferie Buberuka..-

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Mr BARAKABYA : J'ai acheté en 1956 un champ de 40 m sur 100 m à Buturo, ancien chef. Ce champ était un champ intora choisi par le sous chef Kwatangabo dans la propriété de Senkuli. Buturo reçut ce champ en échange d'un autre qu'il donna à Kwatangabo. J'ai construit ma maison dans ce champ. J'ai peur que les fils de Senkuli veulent contester ce champ, dans lequel j'ai construit ma maison. Je désire rester sur ce champ acheté.

Mr SEBAPOLISI : Si on décide de vous rendre l'argent, est-ce que vous quitteriez votre champ ?

Mr BARAKABYA : Si nn m'y oblige, je m'en irai.

Mr MPKANIYE : Au moment de l'achat, ce champ était-il valorisé.

Mr BARAKABYA : Il n'y avait aucune culture sur le champ. Maintenant j'y ai planté quelques arbres sur la limite de ce terrain.

Mr le Président : Etiez-vous au courant de ce que ce terrain appartenait à Senkuli ?

Mr BARAKABYA : Je savais que ce terrain appartenait à l'umuzigaba Senkuli.

Mr NZAHUMUNYURWA : Est-ce que le propriétaire réclame maintenant sa propriété ?

Mr BARAKABYA : Il ne la réclame pas. Lors de la vente Senkuli était présent et il n'a pas protesté.

Mr MPAKANIYE : Quels sont les clans qui ont assisté à la délimitation du champ vendu ?

Mr BARAKABYA : Buturo était assisté des Abungura. Les hommes choisis par moi étaient aussi des Abungura. Ntarwanda, le fils non-adulte de Senkuli était présent. J'ai donné une crûche de bière aux assistants, comme l'exige la coutume.

Mr MINYARUGERERO : Si on décide que tous les champs intora et inkungu doivent être rendus, accepteriez-vous de rendre le champ de Senkuli ?

Mr BARAKABYA : J'accepterais, puisque les champs intora, prélevés dans la propriété des Abungura nous seraient remis aussi.

Mr MINYARUGERERO : A qui pourriez-vous réclamer le champ ?

Mr BARAKABYA : Je réclamerais l'argent, à celui qui l'a reçu.

Mr MPAKANIYE : Vous dites que Ntarwanda était présent lors de délimitation du champ. Personne de sa famille ne l'avait chargé de protester ?

Mr BARAKABYA : Personne ne l'avait chargé de protester, même pas sa mère.

Mr le Président : Est-ce que les membres de la commission veulent me proposer des solutions dans l'affaire Barakabya ?

Mr BISUMBUKUBOKO : Nous devons distinguer deux possibilités. Ou bien le champ intora a

été pris illégalement, en violation de la coutume. Dans ce cas le champ serait rendu au propriétaire. Si le champ a été pris conformément à la coutume, une caisse du Gouvernement devrait indemniser l'acheteur.

Mr MUNYARUGERERO : Nous avons décidé que la coutume intora n'a jamais été acceptée par la population. Elle est une coutume subie. Rwanangabo ou Buturo doivent rendre l'argent à Barakabya.

Mr le Président : Les membres proposent donc que Rwanangabo ou Buturo rendent l'argent payé par Barakabya.

9 membres de la commission se rallient à la proposition formulée par le membre Munyaruggerero. Deux membres proposent qu'une caisse du Gouvernement intervient dans le cas des intora pris conformément à la coutume.

Mr MPAKANIYE : Si on accepte le principe d'un champ intora pris conformément à la coutume et pour l'indemnisation duquel une caisse publique devrait intervenir, j'exige que cette caisse soit alimentée par l'argent des Batutsi. Sinon les Abakonde payeraient eux-mêmes la plus grande partie du rachat de leurs terres.

Mr RUZINDANA : Mr Mpakaniye oublie que certains sous chefs Batutsi ont reçu des champs intora de leur prédecesseur Muhutu. Dans ce cas la caisse devrait être constituée par des deniers des Bahutu.

Mr MUNYARUGERERO : Le muhutu devrait restituer lui-même cet argent au ayant-droit.

PROCES-VERBAL de la REUNION de la COMMISSION FONCIERE
du 28 JANVIER 1960.

Litige foncier : BIHONYA, Umuhutu des Abasindi, résidant à Ruhengeri I.

-:-:-:-:-:-:-:-:-

BIHONYA : Le chef Gakwavu a pris deux champs dans l'ubukonde des Basindi. Il avait envoyé ses vaches dans le champ de mon père Bitebera. Les gardiens des vaches de Gakwavu y construîrent un logement. Quand mon père avait détruit ce logement, il fut appelé chez Gakwavu où on le fouetta. Un certain Ntabwoba offrit alors une vache à Gakwavu qui lui donna le champ de mon père.

Un deuxième champ a été donné par Gakwavu à Buterimanyi, lorsque ce dernier fut obligé de quitter ses champs à Ruhengeri où on a construit les bâtiments du Gouvernement. Buterimanyi offrit également une vache à Gakwavu et reçut le champ de mon père. Il y a planté une bananeraie. Les champs ainsi prélevés dans notre propriété appartenant à l'ubukonde des Basindi, depuis Musindi, notre ancêtre et premier occupant de ces terrains. Il a défriché ces terrains il y a 12 générations. Les clans qui ont des limites communes avec notre ubukonde sont : les Abaguri, Abagesera, Abaguyane et Abacaba.

Mr le Président : Est-ce que les Abasindi ont des limites avec les Bacocori et Bahoro.

Mr BIHONYA : Quand les clans ont délimité leur ubukonde, mucocori n'était pas encore arrivé dans la région de Ruhengeri. Il est venu plus tard gardant ses vaches. Je ne sais qui de mes ancêtres était le contemporain de Mucocori. Les Bacocori ont construit des logements provisoires. Par après ils considérèrent les terrains sur lesquels ils avaient construit leurs logements provisoires comme leur ubukonde.

Mr RUZINDANA : Mr Bihonya dit que les Bacocori étaient des pasteurs, qu'ils sont restés longtemps sur les terrains sur lesquels ils avaient construit leurs logements provisoires. Est-ce qu'il peut nous dire où se trouvent ces terrains ?

Mr BIHONYA : Mr le Président déclare ne pas avoir eu de réponse à la question posée par Mr Ruzindana.

Mr BISUMBUKUBOKO : Mr Bohonya parle de vaches données à Gakwavu. Est-ce que ces vaches constituaient le prix d'achat des champs ?

Mr BIHONYA : Je ne le sais pas.-

PROCES-VERBAL de la REUNION de la COMMISSION FONCIERE
du 28 JANVIER 1960.

Litige foncier : BUREGEZA, Umuzigaba, résidant à Byumba, sous chefferie
Rugare, Buberuka.

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Mr BUREGEZA : En 1954, Gakwaya, mututsi et kilongozi du sous chef m'a pris un champ. Il m'a pris ce champ de force (wangarika). Il a vendu le champ en 1959 pour 3.800 frs. à Nzabakurikiza. Je suis allé me plaindre chez le sous chef Semanondo, qui me donna 8 coups de fouet. J'ai porté l'affaire devant le Tribunal, qui m'a condamné à une amende de 500 frs et 8 coups de fouet. Quand le vendeur et l'acheteur sont allés au tribunal pour faire inscrire la vente, j'ai protesté. Le champ n'a pas été inscrit au tribunal.

Mr MUNYARUGERERO : Est-ce que le sous chef avait déjà prélevé des champs dans l'ubukonde de votre famille ?

Mr BUREGEZA : Le sous chef avait déjà choisi un champ intora dans l'ubukonde de ma famille. Ce champ pris par Gakwaya était le deuxième champ pris dans la propriété de ma famille.

Mr BISUMBUKUBOKO : Ce champ était-ce un ubukonde du premier occupant, ou un ubukonde acheté.

Mr BUREGEZA : Mes ancêtres avaient défriché ce champ.

Mr BISUMBUKUBOKO : Est-ce que ce champ a été inscrit dans le registre des Abakonde prescrit par Monsieur l'Administrateur de Territoire ?

Mr BUREGEZA : Je ne suis pas au courant de cela. (Les membres de la commission déclarent ne jamais avoir entendu parler d'un registre d'ubukonde).

Mr BISUMBUKUBOKO : Comment Gakwaya a-t-il pris ce champ ?

Mr BUREGEZA : Un matin, Gakwaya avait envoyé 30 travailleurs sur mon champ. Quand je lui demandai pourquoi il cultivait mon champ, il déclara que je n'avais rien à dire. Je suis allé chez le sous chef pour avoir des éclaircissements, ce dernier me dit que je devais me taire. Quand je suis retourné le lendemain il m'a donné 8 coups de fouet.

Mr MPAKANIYE : Ce champ était-il cultivé régulièrement.

Mr BUREGEZA : Ce champ se trouve dans la proximité immédiate de mon rugo. Il était régulièrement cultivé.-